

AVIS DE CONCOURS

Ce concours est couvert par la directive 2004/18/CE.

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT

SIVOM VAL DE BANQUIÈRE, Contact : Service des Marchés Publics, A l'attention de M. le Président, 21 Boulevard du 8 Mai 1945 - 06730 SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE. Tel. 04 93 27 71 66. Fax 04 93 27 71 49. E-Mail : **MARCHES.SVDB@WANADOO.FR**.

ADRESSE AUPRÈS DE LAQUELLE DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE OBTENUES : point(s) de contact susmentionné(s).

ADRESSE AUPRÈS DE LAQUELLE LES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE OBTENUS : point(s) de contact susmentionné(s).

ADRESSE À LAQUELLE LES PROJETS OU DEMANDES DE PARTICIPATION DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS : point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ OU ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) : Collectivité territoriale - Services généraux des administrations publiques.

I.3) ACTIVITÉ OU ACTIVITÉS PRINCIPALE(S) DE L'ENTITÉ CONTRACTANTE : Collectivité territoriale - Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET DU CONCOURS / DESCRIPTION DU PROJET

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) INTITULÉ ATTRIBUÉ AU CONCOURS/PROJET PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR/L'ENTITÉ ADJUDICATRICE concours pour la construction d'un EMAI et de locaux communaux a Tourrette-Levens

II.1.2) DESCRIPTION SUCCINCTE : mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un établissement multi accueil intercommunal (crèche) et de locaux communaux (salle des jeunes, école de musique...).

II.1.3) VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS (CPV) : **71200000**.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CRITÈRES DE SÉLECTION DES PARTICIPANTS : les candidatures seront notées sur 10 par référence aux critères pondérés ci-dessous :

- réalisation d'établissement dédiés à l'accueil d'enfants de 3 mois à 4 ans (régis par le décret du 1^{er} août 2000) : 40% de la note.
- réalisation de complexes de restauration pour des repas préparés sur place et destinés aux enfants de 3 mois à 4 ans (arrêté du 29 septembre 1997). : 30% de la note
- être titulaire d'une qualification HQE. : 20% de la note
- pluridisciplinarité de l'équipe : 10% de la note.

L'appréciation des références se fera au regard de l'expérience de tous les membres des groupements

III.2) LA PARTICIPATION EST RÉSERVÉE À UNE PROFESSION PARTICULIÈRE Oui le concours est réservé à des architectes professionnels. En cas de groupement, un membre au moins devra avoir cette qualité

Justifications à produire

-Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Cerfa DC 4 ou documents équivalents)

-Déclaration du candidat (imprimé Cerfa Dc5 ou documents équivalents)

Justifications à produire quant à la capacité économique et financière

-Liste des travaux en cours d'exécution ou exécutés au cours des cinq dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé

-Liste des principales fournitures ou des principaux services fournis au cours des 3 dernières années

-Déclaration des chiffres d'affaires réalisés au cours des trois derniers exercices

Justifications à produire concernant les références professionnelles et la capacité technique

-Indication des titres d'études et/ou de l'expérience professionnelle du ou des responsables et des exécutants de la prestation de service envisagée

-Présentation de descriptions et/ou de photographies des prestations

-Certificat(S) de qualification professionnelle et de Certification relative à la HQE

Les personnes morales seront tenues d'indiquer les noms et les qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de l'exécution du marché

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) TYPE DE CONCOURS Restreint. Nombre envisagé de participants : 4.

IV.2) NOMS DES PARTICIPANTS DÉJÀ SÉLECTIONNÉS

IV.3) CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS Les projets seront jugés par référence aux critères pondérés ci dessous.

Qualité du parti architectural et de son intégration dans l'environnement: 60 points.

Fonctionnalité des locaux au regard des activités qui y seront pratiquées: 40 points.

IV.4) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.4.1) NUMÉRO DE RÉFÉRENCE ATTRIBUÉ AU DOSSIER PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR/L'ENTITÉ ADJUDICATRICE EMAI TL 01

IV.4.2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :

IV.4.3) DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES PROJETS OU DES DEMANDES DE PARTICIPATION :
15 Mars 2010 – 16h45.

IV.4.4) DATE D'ENVOI DES INVITATIONS À PARTICIPER AUX CANDIDATS SÉLECTIONNÉS : 25 Mars 2010

IV.4.5) Langues dans lesquelles les projets ou les demandes de participation peuvent être rédigés : français.

IV.5) RÉCOMPENSES ET JURY

IV.5.1) UNE OU DES PRIME(S) SERA/SERONT ATTRIBUÉE(S) : Oui Nombre et montant des primes à attribuer : une prime de 6 500 euros HT, sera versée à chaque candidat admis à concourir.
En cas de prestation incomplète ou non conforme au programme ou au règlement du concours, le jury pourra réduire ou supprimer la prime.
La rémunération du marché de maîtrise d'oeuvre tiendra compte de la prime reçue pour sa participation au concours par le candidat attributaire.

IV.5.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :

IV.5.3) Contrats faisant suite au concours
Oui. Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours.

IV.5.4) La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur : Non

IV.5.5) NOMS DES MEMBRES DU JURY SÉLECTIONNÉS :

1. M. Jean-Jacques Carlin : Représentant de M. Colomas en cas d'empêchement.
2. M. Honoré Colomas : Président .
3. M. Frère - Titulaire.
4. Mme Carles - Titulaire.
5. M. Bonsignore - Titulaire.
6. Mme Becquaert - Titulaire.
7. Mme Avenoso - Titulaire.
8. Mme Sandri - Suppléant.
9. M Ardisson- Suppléant.
10. Mme Hivet- Suppléant.
11. M. Vitale - Suppléant.
12. M. Reverte- Suppléant.
13. Trois architectes désignés ultérieurement.
14. Représentant du comptable public.
15. Représentant du la DDCCRF

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) CE CONCOURS S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FOND COMMUNAUTAIRES : Non

VI.2) AUTRES INFORMATIONS

CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES :

au choix du candidat : candidatures adressées par voie postale, remises en mains propres au service destinataire ou dématérialisée. le choix du mode de transmission est exclusif et irréversible.
Transmission dématérialisée réalisée sur le site www.marches-securises.fr.

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS AU JOUE ET AU BOAMP : 28 Janvier 2010.